



Conseil municipal du Mardi 30 Juillet 2024.

Présents 11/14: ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Antton,

INCAURGARAT Nathalie - CEDARRY Suzanne- IBARROLA Pascal MARISCO Jean Pierre -SABAROTS Anne Marie - ONDICOL Beñat - ORHATEGARAY Ramuntxo, Monique OXOBY- ETCHEVERRY Bernadette

Absents 3/14 : ARROSSA Lidia- - URRIZAGA Peio- BIDONDO Jean Pierre

Convocations transmises le 12-07-2024

2024/43- Adhésion aux services juridiques du CDG-64

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives, parmi lesquelles de missions de conseil juridique.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de conseil juridique en matière contentieuse.

Il propose l'adhésion à la convention Conseil juridique en matière contentieuse proposée par le Centre de Gestion à compter du 01/08/2024.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à compter du 01/08/2024 à la convention Conseil juridique en matière contentieuse proposée par le Centre de Gestion,
- autorise le Maire à signer la convention proposée en annexe, ainsi que les devis permettant sa mise en œuvre,
- précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE.

Transmission de la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : JM. ANCHORDOQUY

